

DELIBERATION N°1 – Indemnités de fonction et frais de déplacement

Le Comité syndical décide du versement au Président et aux 4 Vice-Présidents délégués de l'indemnité au taux du barème correspondant à la population du SIED 70 en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

Président,		32.70
1 ^{er} Vice-Président délégué,	aux Economies d'énergie, à la Performance énergétique et aux Energies Renouvelables	15
2 ^{ème} Vice-Présidente déléguée,	aux Finances, à la Communication, aux Affaires Générales et à l'évolution des statuts du syndicat	15
3 ^{ème} Vice-Président délégué,	aux Travaux sur les réseaux et aux questions de compétences en éclairage public et génie civil	15
4 ^{ème} Vice-Président délégué,	aux concessions, à la gestion des services publics de distribution électricité et gaz et aux Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybride rechargeable (IRVE)	15

DELIBERATION N°2 – CCSPL du SIED 70 (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Le Comité syndical décide de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, qui sera composée :

- de représentants de chacune des associations suivantes : AMF 70 (Association des maires de France), AMR 70 (Association des maires ruraux de France), UDAF 70 (Union Départementale des Associations des Familles, Franche-Comté Consommateurs, Haute- Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des énergies renouvelables), ADERA (Association de Développement des Energies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Associations des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la mobilité électrique) et BFC ME (Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique)
- de membres du Comité syndical : Alain BALLET, délégué de Velorcey, Viviane CARSANA, déléguée de Vaivre-et-Montoille, Jean-Noël CHAMBON, délégué de Broye-les-loup et Verfontaine, Félicita GALA, déléguée de Cordonnet, Fernand GRAVINESE, délégué de Noidans-les-Vesoul, André HOCQUAUX, délégué de Breurey-les-Faverney, Bernard LACROIX, délégué de Chatenois, William ORTSCHIEDT, délégué de Ronchamp, Aline PASTORET, déléguée de Baignes, Christian TERRASSON, délégué de Pontcey, Jean-Pierre VIROT, délégué de Charcenne et Rodolphe WACOGNE, délégué de Luxeuil-Les-Bains.

DELIBERATION N° 3 – Les Commissions des Vice-présidents

Le Comité syndical décide de créer les 4 commissions : [Liste des membres des commissions sur le site du SIED 70](#)

- Commission « Economies d'énergie, Performances énergétiques et Energies Renouvelables » présidée par M. Pascal GAVAZZI,
- Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » présidée par Mme Marie BRETON,
- Commission « Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques) » présidée par M. Philippe COMBROUSSE,
- Commission « Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables) » présidée par M. André GAUTHIER.

DELIBERATION N° 4 – Délégué au CNAS

Le Comité syndical désigne Monsieur Fernand GRAVINESE, délégué de Noidans les Vesoul (seul candidat) pour représenter le SIED 70 au collège des élus du CNAS (Comité National d'Action).

DELIBERATION N° 5 – Règlement intérieur du SIED 70

Le Comité syndical adopte les modalités du règlement intérieur en vigueur à la fin du précédent mandat à l'exception des modalités de convocation qui doivent intégrer les modifications de législation relatives à la convocation par voie électronique. [Règlement intérieur sur le site du SIED 70](#)

DELIBERATION N° 6 – Reprise compétence Chaufferie bois par la Ville de Vesoul

Le Comité syndical accepte la reprise de la compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » par la commune de Vesoul et demande le remboursement des frais externes engagés, déduction faite des subventions obtenues.

DELIBERATION N° 7 – Tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Comité syndical s'engage à prendre en charge les coûts d'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) installées sous sa maîtrise d'ouvrage et à ne demander aucune contribution aux utilisateurs de ces bornes de recharge pour les années 2021 et 2022.

DELIBERATION N° 8 – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Comité syndical confirme l'instauration du RIFSEEP, pour les agents du SIED 70, avec l'application de l'IFSE et du CIA dans les conditions et plafonds précédemment énoncés. A l'occasion du passage au RIFSEEP, le montant du niveau indemnitaire a été maintenu, au bénéfice des agents.

DELIBERATION N° 9 – Création poste de technicien – 3^{ème} CEP

Le Comité syndical décide de créer à compter du 4 novembre 2020, un poste technicien à temps complet pour un 3^{ème} CEP (Conseiller en énergie partagé) étant précisé qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'ADEME.

DELIBERATION N° 10 – Transformation d'un poste d'adjoint administratif temps non complet à temps complet

Le Comité syndical décide à compter du 4 novembre 2020 de transformer l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30) en temps complet.

DELIBERATION N° 11 – Création poste de technicien - Chargé de secteur

Afin d'assurer le maintien au niveau actuel de l'activité réseau du syndicat, le Comité syndical décide de créer, à compter du 4 novembre 2020, un poste technicien à temps complet.

DELIBERATION N° 12 – Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (assistant de direction)

Afin d'assurer le remplacement l'assistante de direction actuellement en poste qui fait valoir ses droits à la retraite, le Comité Syndical décide de créer un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

DELIBERATION N° 13 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au service EnR

Le Comité syndical décide du recrutement d'un agent contractuel au grade de technicien pour faire face au besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service des Energies renouvelables pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2020.

DELIBERATION N° 14 – Réévaluation de rémunération d'un contractuel (Chargé de secteur)

Au vu de la manière de servir d'un chargé de secteur et de ses résultats, le Comité syndical décide de réévaluer la rémunération de cet agent à compter du 1^{er} décembre 2020, à l'échelon 5 du grade de technicien territorial.

DELIBERATION N° 15 – Périmètre régime rural d'électrification (CAS FACÉ)

L'évolution des populations pourrait modifier le territoire d'intervention du Compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACÉ). Le Comité syndical charge donc le Président de présenter une requête auprès de Madame la Préfète de Haute-Saône, concernant le maintien ou le retour au régime rural d'électrification des communes pouvant changer de régime en application des textes en vigueur.

DELIBERATION N° 16 – Prises de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société BF Énergie 2

Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à entrer au capital de BF Energie 2 qui pourra atteindre à terme un montant maximal de 100 k€, à la valeur nominale de l'action (sans prime d'émission). Cette Société développe, construit, investit et exploite des centrales photovoltaïques en toiture.

DELIBERATION N° 17 – Autorisation de création et prise de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre »

La Commune de Labergement-les-Seurre dispose d'un terrain permettant de créer une centrale photovoltaïque. Pour ce projet la SEML Côte-d'Or Énergies s'associe à GEG (Gaz Electricité de Grenoble). L'actionnariat de la société, créée sous forme de SAS, sera le suivant : - 51 % SEML Côte-d'Or Énergies
- 49 % GEG ENeR

Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à créer et entrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre ».

DELIBERATION N° 18 - Autorisation de création et prise de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « Centrale photovoltaïque de la Grisière »

La Ville de Mâcon dispose d'une parcelle située au Parc de La Grisière permettant de créer une centrale photovoltaïque. Ce projet sera co-développé, dès sa phase étude, par 5 entités locales, qui seront par la suite actionnaires de la société dédiée à ce projet sous forme de SAS : la SEML Côte-d'Or Énergies (30%), le SYDESL (30%), la Ville de Mâcon (10%), la SEMA 71 (21%) et Mâconnais Beaujolais Agglomération (9%). Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à créer et entrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de la Grisière ».

DELIBERATION N° 19 - Budget principal supplémentaire

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire 2020 du budget principal (+15 000€ en recettes) nécessaire suite à une mise au point sur les modalités de récupération de la TVA.

DELIBERATION N° 20 - Budget annexe de la chaufferie de Scey - Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Scey suite à divers ajustements sur la consommation de bois.

DELIBERATION N° 21 - Budget annexe de la chaufferie de Gy- Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Gy suite à divers ajustements sur la consommation de bois et des opérations d'équilibre en exploitation et en investissement.

DELIBERATION N° 22 - Budget annexe de la chaufferie de Marnay- Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Marnay suite à divers ajustements sur la consommation de bois, les intérêts d'emprunts et les recettes attendues,

DELIBERATION N° 23- Débat d'orientation budgétaire 2021

Le Comité syndical prend acte des orientations du budget principal 2021 et de ses budgets annexes telles qu'indiquées ci-dessous :

Recettes			Dépenses	
TCFE		3 000 000 €	Charges à caractère générale	400 000 €
FACÉ		3 000 000 €	Charges salariales	923 000 €
Concessionnaire	Redevances	1 500 000 €	Autres charges de la gestion courante	130 000 €
	PCT	800 000 €	Travaux HT électricité	7 400 000 €
	A8	342 000 €	Travaux TTC éclairage public	2 300 000 €
Participation demandeurs		3 740 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 100 000 €
FIMO		705 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €
Vente CEE		100 000 €	Participations aux travaux des communes	2 000 000 €
Participations DSP gaz		393 000 €	Avances budgets annexes Production EnR	300 000 €
Subventions IRVE		400 000 €	Bornes de recharge	1 000 000 €
Excédent antérieur		2 113 000 €	Travaux gaz la Côte	440 000 €
Total		16 093 000 €	Total	16 093 000 €
